

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Bérengère BASTIDE et Raoul L'HERMINIER, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton des CEVENNES ARDECHOISES lors de Commission Permanente du 9 janvier 2017 :

8 352 € répartis au titre de l'organisation de voyages scolaires à l'étranger, au profit des collèges Vallée de la Beume à Joyeuse et Léonce Vieljeux aux Vans.

3 575 € attribués au collège Léonce Vieljeux pour des stages d'Activités Physiques de Pleine Nature.

235 € alloués à la crèche Les Poussins aux Vans au titre de la participation aux frais de garde des enfants de moins de 6 ans.

Dans le cadre du dispositif « Ardèche Terre d'Eau », les subventions ci-après sont affectées :

- **1 500 €** à la commune de St André Lachamp pour la procédure de protection de la nouvelle ressource d'alimentation en eau potable : forage de la Rochette.
- **3 000 €** à la commune de Joyeuse pour la révision du schéma général d'assainissement et la réalisation du zonage d'assainissement.